de la Gazette du Valais, Sion

SAMEDI 13 Août 1898 — Nro 65 — XXXVIII ANNÉE

LE CONFÉDÉRÉ

Organe des Libéraux Valaisans

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI

Au numéro de Samedi est joint comme Supplément le BULLETIN OFFICIEL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Suisse : Un an fr. 6. — Six mois fr. 3 50
Trois mois fr. 2 50.
Etranger : (Union postale) fr. 11 50

RÉDACTION ET ADMINISTRATION A MARTIGNY
ON S'ABONNE A TOUS LES BUREAUX DE POSTE
Tous les envois doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES
la ligne ou son espace :
Canton 15 ct. — Suisse 20 ct. — Etranger 25 ct.
RÉCLAMES 50 ct.

Pour les Annonces et Réclames, s'adresser exclusivement à l'Agence HAASENSTEIN & VOGLER ,à **Sion, Lausanne, Genève**, et à l'Imprimerie du journal

La Confédération et l'école

Il y a bien longtemps que cette question est à l'ordre du jour. On sait de quoi il s'agit. Le problème est en effet très simple et sa solution, naturelle, surtout pour les personnes qui touchent de près à l'école populaire.

A quelles conditions celle-ci pourra-t-elle produire tous les heureux résultats que l'on attend d'elle? A la seule, à l'unique condition d'être pourvue de ressources financières suffisantes. Or, dans beaucoup de cantons, ce n'est pas le cas.

Demander à un instituteur, qui n'est pas sûr d'avoir du pain le lendemain, de se dévouer complètement à l'instruction des enfants qui lui sont confiés, c'est parfaitement inutile. La vie avant tout. L'idéal est chose excellente, mais on ne le cultive pas avec la faim dans les entrailles.

Voyons donc la situation telle qu'elle nous est faite par les circonstances matérielles de notre époque. Ce n'est d'ailleurs qu'à la longue que l'on peut se rendre compte de l'influence de l'école. D'une génération à une autre, la constatation n'est pas toujours certaine. En outre, pour que notre pays soit prospère, pour que la misère soit combattue avec succès, il faut aussi que toutes les parties de la Suisse soient bien outillées pour la lutte.

Notre but n'est pas ici de relever les mérites de l'instruction. Dans son discours magistral au Tir fédéral de Neuchâtel, M. Ruffy, président de la Confédération, d'autres orateurs encore, notamment M. Lachenal, conseiller fédéral, à l'occasion du congrès de la Société pédagogique de la Suisse romande, ont insisté, en termes éloquents, sur la nécessité, pour notre peuple, de développer toujours plus la lumière, la vérité dans toutes les classes de nos populations, parmi les masses laborieuses surtout, pour détruire l'erreur, l'ignorance et la superstition. On est heureux de voir des magistrats exprimer de pareils sentiments, et nul doute que ceux-ci ne finissent par triompher des égoïsmes étroits que l'ancien esprit s'efforce d'amonceler encore devant l'humanité en marche.

Il y a un exemple qui saute aux yeux de tous et qui montre bien le rôle de l'école populaire dans la situation économique et matérielle de nos cantons, voire des nations européennes. Comparez Zurich, Glaris, Bâle, Neuchâtel et Genève, aux petits cantons, au Tessin, à Fribourg, à d'autres encore. Quelle différence! Consultez ensuite les budgets séparément. Informez-vous du traitement des hommes d'école. Voyez la sollicitude que l'on déploie pour l'instruction. Vous aurez la réponse.

Restons plus près et étudions notre Valais. La même observation frappera nos yeux. Passons la frontière. Les mêmes causes produisent les mêmes effets. En d'autres termes, et comme conclusion, on peut dire que plus il y a d'instruction chez un peuple, plus celui-ci est à même de se créer une existence meilleure, mieux en rapport avec ses besoins et lui procurant un plus grand bien-être.

Puisque cette vérité éclate partout, notre Suisse doit se hâter d'en faire son profit. Nous avons dit plus haut que les cantons n'ont pas assez de ressources pour mettre l'école à la hauteur réclamée par notre époque. C'est pourquoi on demande l'intervention de la Confédération. Le regretté M. Schenk, avec cette connaissance profonde des besoins de notre peuple, des moyens dont il doit disposer, l'avait bien compris. On n'a pas ratifié ses efforts.

Maintenant il est temps de reprendre la question; elle presse plus que toute autre. Les assurances seront probablement sous toit cet automne; les projets de revision peuvent encore attendre. Songeons à présent à l'école populaire suisse. Il est bien entendu que cette subvention fédérale ne saurait porter ombrage à la souveraineté cantonale, du maintien de laquelle les directeurs de l'instruction publique de presque tous les cantons ont fait une condition *sine quâ non* dans l'acceptation du projet élaboré à Zurich. C'est l'instruction que nous voulons et réclamons, l'instruction pour tous, distribuée aux enfants de tout le pays par un corps enseignant indépendant sous le rapport matériel. Quand l'instituteur ne sera plus préoccupé par la nourriture à donner aux siens, il sera plus libre et plus en mesure de nourrir intellectuellement les jeunes générations.

Il y aura de l'opposition et elle sortira de différents milieux : d'abord de celui où, comme dans le canton de Vaud, on considère la légiférations sur l'école comme une atteinte au principe fédéraliste; puis ensuite des milieux où, en toute chose en général mais en matière d'instruction

---

FEUILLETON DU *CONFÉDÉRÉ*

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris.

5

LES VISAGES PALES

PAR

Emile SOUVESTRE

Des lettres furent aussitôt échangées entre les amoureux. Un plan de fuite conçu par le comte et rejeté d'abord par la jeune fille fut enfin accepté après de longs débats. Les deux captifs, aidés par leurs propres gardiens, devaient se rejoindre au Havre, s'y marier secrètement et monter sur le premier navire qui mettrait à la voile.

Tout s'exécuta comme on était convenu. Le comte, muni de papiers qui le désignaient sous le nom de Louis de la Roche, capitaine de mousquetaires, s'embarqua avec Henriette pour le Canada où tous deux arrivèrent sans obstacles.

Plusieurs raisons avaient déterminé le choix de Louis pour cette colonie.

Outre l'immense étendue de son territoire, qui rendait plus facile d'y vivre caché, et le voisinage des établissements anglais auxquels on pouvait demander asile en cas de poursuites, le comte devait trouver là un parent de sa mère, le vicomte d'Ormeil, mis autrefois au ban de la famille pour une mésalliance, et qui, devenu veuf, était allé, depuis quelques années, dans le Canada, chercher cette vie rude, périlleuse et pauvre qui plaît aux grands courages et aux cœurs en deuil. Louis, qui l'avait vu autrefois, avait gardé un profond souvenir de son mépris pour les préjugés de la naissance, et il ne mettait point en doute qu'il ne trouvât près de lui sympathie et protection.

Son espérance ne fut point trompée. Le vicomte d'Ormeil le reçut comme un frère, approuva ce qu'il avait fait et lui offrit tous les secours dont il pouvait disposer. Mais il ne lui cacha point, en même temps, que son séjour à Québec avait mille dangers impossibles à prévoir, comme à éviter. Outre les soupçons que ferait naître l'arrivée d'un capitaine de vingt-deux ans qui débarquait sans recommandation, sans projets et en compagnie d'une femme aussi belle qu'Henriette, chaque navire venant de France pouvait mettre les deux fugitifs en présence de quelque ancienne connaissance, dont l'indiscrétion ne manquerait point de les trahir. Un seul moyen s'offrait pour échapper à ce péril; c'était de chercher une retraite à l'une des extrémités de la colonie, dans quelque poste assez écarté pour être à l'abri de toute curiosité et de toute rencontre. Tel était le fort du Cèdre, pour lequel le vicomte était chargé de trouver un commandant. Louis, qui ne craignait pas d'être reconnu, et, par suite, séparé d'Henriette déclara qu'il était prêt à accepter ce titre, et M. d'Ormeil lui en fit délivrer le brevet. Il lui apprit en même temps que l'officier qu'il allait remplacer, et que l'on appelait à un gouvernement plus important, était le chevalier de Roselles, allié à leur famille, connu du comte, et dans la discrétion duquel on pouvait avoir toute confiance.

Ainsi rassurés, les deux amants entreprirent leur long voyage avec la confiance que donnent la jeunesse et le bonheur. Leur ignorance des dangers qu'ils allaient courir devait d'ailleurs les aider à les surmonter. Enveloppés dans leur amour comme les dieux d'Homère dans leurs nuages magiques, ils traversèrent les lacs, les plaines, les forêts, sans s'apercevoir de la fatigue ni du péril, et tout entiers à leur enchantement.

La rencontre de la jeune fille andaste, que Louis avait arrachée aux mains des Outagamis, avait été le seul événement de ce voyage. Elle avait suivi quelques jours la petite troupe, entourant son libérateur d'une sorte d'adoration muette et servile, puis elle avait disparu tout à coup, sans que l'on eût pu deviner le motif de sa fuite, ni la route qu'elle avait suivie.

III

Nous avons déjà dit que le comte et Henriette avaient conduit Pierre Laffut à l'écart pour le mettre au courant de ce qui s'était passé depuis son départ de France. Après lui avoir raconté les persécutions du duc de Nérac, son mariage avec Hen-

surtout, l'on proclame que l'horreur de la Confédération est le commencement de la sagesse.

Ne nous laissons pas épouvanter. On a vu d'autre opposition. Que l'on procède avec circonspection, que les limites entre le fédéral et le cantonal soient nettement tracées, que tous les hommes de cœur, tous les instituteurs, tous les citoyens soucieux de la prospérité et de l'indépendance de notre chère Suisse, s'unissent autour de ce brûlant problème, et l'une des œuvres les plus importantes sera bientôt accomplie !

CANTON DU VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

Donnant suite à la demande de la commune de Bagnes, le Conseil d'Etat nomme une commission chargée de la taxe des dommages causés par la Dranse dans la vallée d'Entremont. Cette commission, composée de MM. de Rivaz, ingénieur, Tornay Zacharie, président, à Charrat, Meilland Joseph, président, à Liddes, aura à faire une enquête sommaire, conformément aux directions qui lui seront données par le Département des travaux publics.

— Il est accordé l'homologation de la convention passée entre la commune de Bagnes et MM. Jacques Spagnoli et Anatole Closuit, à Martigny, agissant au nom d'un consortium des forces hydrauliques de la Dranse, relativement à la concession des forces hydrauliques de la dite rivière.

— Le Conseil d'Etat discute et adopte un règlement de police sur la circulation des vélocipèdes.

Simplon. — Le Conseil fédéral a été officiellement informé que le gouvernement italien a donné, en ce qui le concerne, l'autorisation de commencer les travaux pour le percement du Simplon.

De son côté le Conseil fédéral a donné la même autorisation dans sa séance de jeudi.

Tout est désormais en règle ; la parole est maintenant à la pioche et aux perforatrices.

Après tant de vicissitudes, tant d'espérances trompées, c'est avec un profond soupir de soulagement que toute la Suisse romande saluera le moment où enfin nous touchons au but, et elle unira dans un même sentiment de reconnaissance tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette œuvre.

Cette grandiose entreprise, qui sera l'évènement marquant de cette fin de siècle, va imprimer un nouvel et plus actif essor au mouvement industriel qui se dessine en Valais depuis quelque temps.

Déjà les usines électriques et fabriques de carbure de calcium de Gampel et de Vernayaz sont sur le point d'être terminées ; celle de Wissigen, près de Sion l'est déjà ; la fabrique de produits chimiques de Monthey occupe déjà un nombreux personnel ouvrier ; d'autre part il n'est pas téméraire d'affirmer que d'autres fabriques et nouvelles industries ne tarderont pas à se créer tout le long de la vallée du Rhône si riche en forces motrices naturelles.

Le percement du Simplon leur ouvrira un débouché tout naturel et c'est à cette réjouissante perspective qu'il faut attribuer l'impulsion donnée au commerce et à l'industrie naissante dans notre pays.

C'est une révolution aussi bien économique qu'intellectuelle qui se prépare pour le Valais à l'aurore du XX^me^ siècle.

Examens d'émancipation. — *(Corr.)* — Nous connaissons maintenant les résultats des examens d'émancipation du Haut et du Bas-Valais. Qu'attend-on pour nous donner ceux des districts de Sierre, de Sion et d'Hérens ?

Impôts. — M. de Cérenville, docteur en droit de l'Université de Lausanne, vient de publier une étude très complète sur cette matière intéressante,. ou peu intéressante des impôts.

Voici quelques chiffres qui concernent spécialement notre canton.

Le produit total des impôts des cantons a été, en 1895, de 50,393,200 francs, chiffre dans lequel l'impôt sur le capital mobilier et immobilier et le revenu figure par 27,131,000.

Le fisc de notre canton a perçu 844,700 fr.

Viennent ensuite les impôts perçus par les communes. Ils s'élèvent en totalité, pour la Suisse, à 40,241,000 fr. La charge moyenne qui pèse de ce chef sur la tête des habitants de notre canton est de 7 fr.72.

Enfin en groupant les cantons d'après l'impôt total moyen qui grève l'habitant de leurs territoires respectifs, nous trouvons le Valais au 5^me^ rang avec 34 fr. 99. Au haut de l'échelle se trouve Obwald, avec 27 fr. 81 et au bas, Bâle-Ville, avec 98 fr. 19. La moyenne, pour la Suisse, est de 48 fr. 95.

Entretien des routes. — Nous recevons de Vouvry la correspondance suivante :

Permettez que j'emprunte les colonnes de votre journal, pour porter à la connaissance de qui de droit l'entretien défectueux de la route entre l'Avançon et la Porte du Scex (territoire de Vouvry). C'est un véritable chaos, on n'y rencontre que fondrières et ornières, pires que dans les plus mauvais chemins de dévestiture ; on n'y fait ni gazons ni coulisses ; de la route il n'y a plus que l'enrochement ; à la place de gravier cassé on y mène un mélange de moellons et de terre, de manière qu'on ne peut bientôt plus se tenir assis sur un char sans y être attaché solidement.

N'y aurait-il pas avantage de partager le cantonnement, qui a environ quatre km., en deux parties ? Dans ces conditions la route serait mieux entretenue. Avouons aussi que si le surveillant était un peu plus énergique il y aurait moins de laisser-aller mais entre parents on se pardonne beaucoup.

Agréez, etc.

Un charretier.

— On nous rapporte aussi que le tronçon de route entre Tête-Noire et le Châtelard est dans un état pitoyable et qu'il nécessite une urgente réfection.

Téléphone. — Depuis mardi le bureau téléphonique de Vevey est relié à celui d'Aigle par un fil direct.

Nous en sommes heureux, car nos communications avec Monthey et Bex en seront beaucoup facilitées.

Succès. — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune ami, M. Georges Couchepin, de Martigny-Bourg, a obtenu, après de brillants examens, son diplôme de chimiste au Technicum de Winterthour.

Muraz. — L'incendie de Muraz que nous avons annoncé mercredi a causé des dégâts plus importants qu'on croyait. Le feu qui semble avoir pris, on ne sait au juste comment, dans un gros char de foin laissé devant une porte d'écurie, s'est communiqué aux bâtiments. Il a été impossible de sauver le bétail : un mulet, deux veaux et deux porcs ont péri dans les flammes. Les bâtiments étaient bien assurés, mais non les récoltes. Une grande partie du mobilier a été sauvé, mais fortement détérioré. Deux maisons et deux granges ont été entièrement détruites.

Monthey. — Le tir de Monthey s'est ouvert hier par un temps superbe ; espérons qu'il durera les trois jours ; avec les nombreuses attractions que présente cette fête, on peut compter sur une grande affluence de tireurs et d'amis.

Entremont. — On nous écrit : Un correspondant d'une de nos dévotes feuilles valaisannes attaquait dernièrement, avec la dernière violence, notre ami Charvot pour pratique illégale de l'art de guérir dans son pays. Nous ne dirons rien de ses virulentes diatribes ne démontrant de la part de son auteur qu'un manque absolu d'éducation première, ainsi qu'une haine aveugle ; ce triste personnage a déjà reçu sa réponse. Mais puisqu'on a mis des ou plutôt un nom en avant, nous nous permettons de poser à ce redresseur de torts, à ce défenseur de nos lois deux questions :

1° N'est-il jamais venu à votre connaissance qu'un droguiste improvisé de votre village faisait de la pharmacie sous l'œil protecteur des autorités ?

2° Que ne mettez-vous au pilori le soi-disant médecin venu de la capitale qui pratique l'art médical depuis deux ans déjà à F. ? Ses titres, à part sa particule, sont-ils autres que ceux de notre ami C. ?

Répondez-nous, illustre farceur, bienveillant correspondant, et dites-nous si nos renseignements sont inexacts. Nous verrons si votre cynisme ira jusqu'à dire peut-être que ces faits étaient ignorés de vous et de vos amis.

Conclusion : La loi ne doit être respectée que par ces affreux libéraux ; nous autres, les purs, les choisis de Dieu, nous en sommes bien au-dessus !

Une nouvelle cabane alpine. — Le Valais compte une cabane alpine de plus ; elle est placée sur l'un des clochers de Bertal, au fond de la vallée d'Hérens, à quelque distance du glacier d'Arolla, à 3421 mètres d'altitude ; c'est la cabane la plus haute de Suisse.

Elle a été inaugurée dimanche par la section neuchâteloise du club alpin.

C'est la même qui a figuré à l'Exposition nationale de Genève dans le pavillon du club alpin suisse.

— La section de Bâle projette aussi la construction d'une cabane sur le Weisshorn. M. Lüscher, président, s'est rendu à Randa dernièrement pour étudier le projet sur place.

De leur côté, les guides de Zermatt, avec l'appui des hôteliers, ont l'intention de relever la seconde cabane du Cervin.

Une nuit au Cervin. — M. E. Correvon, avocat, et son fils, ont fait il y a quelques jours l'ascension du Cervin. Ils parvinrent sans encombre au sommet. Mais, à la descente, ils furent assaillis par une violente tourmente de grêle et de neige. Comme il faisait nuit, leurs deux guides jugèrent plus prudent de ne pas poursuivre la descente. Les quatres ascensionnistes avisèrent alors, à la cote de 3700 mètres, quelques rocs près

---

riette et leur fuite, Louis expliqua comment la crainte d'être reconnu à Québec lui avait fait accepter le commandement du fort du Cèdre, dont il venait prendre possession.

Le coureur de bois, qui avait écouté tranquillement tout le reste, releva brusquement la tête à cette dernière confidence.

— Le fort du Cèdre ! répéta-t-il ; mais il a un commandant.

— Le chevalier de Roselles !

— C'est peut-être son nom. On ne l'appelle ici que le *Grand-Aigle*.

— C'est lui que je viens remplacer.

Pierre regarda le comte d'un air étonné et inquiet.

— Ah ! vous venez remplacer le Grand-Aigle, reprit-il en allongeant chaque syllabe... Et il n'est pas averti, probablement ?

— Non ; mais mon arrivée ne peut lui déplaire, observa Louis, car je lui apporte une commission du gouverneur pour les îles.

Le coureur de bois secoua la tête.

— Reste à savoir s'il voudra quitter un nid tout fait, pour s'en bâtir un autre, dit-il. Aux îles il y a des lois qui gênent et des yeux qui surveillent ; tandis qu'ici, quand on a la force, on a le droit.

— Le chevalier aurait-il abusé de sa position ? demanda Louis plus bas.

— Assez pour devenir la terreur du pays, répliqua Laffut sur le même ton.

Henriette fit un mouvement.

— C'est étrange, dit-elle en regardant le comte ; on vous avait déjà parlé de la même manière au fort du Grand-Portage sans que vous ayez voulu y ajouter foi.

— Et je ne le puis croire encore, répliqua Louis ; j'ai connu le chevalier en France ; il est impossible que quelques années l'aient changé à ce point.

— Il ne faut pas beaucoup de temps pour que le meilleur gagne la rage, observa Pierre, et, quoi que puisse penser monsieur le comte, Dieu le préserve de faire obtacle au commandant.

— Pourquoi cela ?

— Parce que c'est un homme qui, pour se faire une route, imite les chasseurs de buffles et brûle tout devant lui !

Henriette ne put retenir un geste d'effroi ; le comte s'efforça de la rassurer par un sourire.

— Dans tous les cas, dit-il, le Grand-Aigle, comme vous l'appelez, n'a point la prétention, je suppose, de résister aux ordres du roi, et quand je lui aurai montré mon brevet, il faudra bien qu'il cède la place.

— Je n'en sais rien, dit le coureur de bois, je n'en sais rien, monsieur le comte ! Nous avons aussi, nous autres, des commissions du roi, qui nous autorisent à trafiquer jusqu'au cent vingtième degré, ce qui n'empêche pas le commandant de nous interdire la traite avec toutes les peuplades voisines, et de nous tendre des pièges au besoin.

— Parce que vous faites concurrence à son propre commerce.

— Monsieur le comte n'est-il pas également un concurrent ?... Puis, je voudrais bien ne pas être obligé de dire ces choses, mais il faut cependant que vous soyez averti... On ne voit pas souvent dans nos forêts des figures comme celle de madame la comtesse... et le Grand-Aigle ne fait pas moins de cas des belles femmes que des belles fourrures.

— Quoi, tu le supposerais capable de quelque violence !... s'écria Louis. Non, non, c'est impossible ! on aura calomnié le chevalier ; tu auras été trompé...

— Je n'ai point été trompé, dit Pierre avec insistance ; il y a six mois à peine que les Miamis ont voulu assiéger le fort, parce que le commandant avait enlevé deux de leurs femmes.

— Et il les a rendues ?

— Mieux que cela ! Il a fait avertir les Illinois qui ont attaqué les villages des Miamis et les ont forcés à lever le siège.

— Il entretient donc des relations avec toutes les peuplades ?

— Par le moyen d'une jeune fille sauvage qu'il a adoptée, et dont il se sert pour ses missions secrètes. Les Peaux-Rouges accusent même cette fille de répandre sur eux des maléfices au profit du Grand-Aigle.

— Et tu crois à ces folies ?

— Je ne dis pas cela, mais la vérité est que la mort a l'air de se tenir à ses ordres. Aussi monsieur le comte fera bien de réfléchir avant de se mettre à la discrétion du commandant, car, sur mon honneur et sur mon salut, c'est le dernier homme du Canada à qui je voudrais me fier. *(A suivre)*

desquels ils attendirent le jour, sans pouvoir cependant s'abriter. Ils n'avaient plus de vivres et la neige continuait de tomber.

Vers quatre heures du matin, ils virent émerger du brouillard une caravane de cinq guides. Du thé encore chaud, du vin, des liqueurs, qu'apportaient ces hommes, réconfortèrent vite les quatre alpinistes transis de froid. Deux heures et demie plus tard, tout le monde arrivait sain et sauf à la cabane inférieure du Cervin, d'où la descente sur Zermatt ne fut plus qu'un jeu.

M. Correvon avait sa famille en cet endroit; elle ne se doutait heureusement pas de la situation critique où se trouvaient son chef et ses compagnons de course durant cette nuit de tempête.

Situation agricole. — Le temps, resté chaud et beau, malgré quelques orages, a permis aux travaux de la moisson de se poursuivre avec activité. Les nouvelles concernant la récolte constatent: abondance de gerbes, grenaison donnant un volume ordinaire mais dont le poids total ne dépasse pas celui d'une bonne récolte moyenne. Ce rendement relativement faible en poids au battage est général cette année, non seulement dans le pays, mais encore dans la plus grande partie de la France, en Italie, etc.

L'état du vignoble est relativement satisfaisant; on compte que l'oïdium n'a jusqu'ici compromis que le quart environ de la récolte. Si l'espoir d'une production abondante a disparu, on se réjouit de voir ce qui reste faire de rapides progrès.

Les expéditions de fruits sont des plus actives; la récolte des abricots est spécialement abondante cette année et leur vente se fait dans les meilleures conditions, les fruits ayant, paraît-il, manqué dans le Midi; la récolte des pommes de terre, de même que celle des pruneaux s'annonce sous les meilleures apparences; les premières expéditions ont commencé cette semaine.

Confédération Suisse

Conférence internationale de police. — Les 3 et 4 août s'est réunie au Château de Gruyères la conférence ordinaire annuelle des directeurs de police cantonale de la Suisse romande et du Canton de Berne.

Dans les délibérations, il y a lieu de relever les points suivants:

Le rapport au sujet de l'application du concordat pour la protection des jeunes gens à l'étranger, créé par la conférence elle-même, constate que cette œuvre progresse et porte de bons fruits.

La discussion a porté, en deuxième ligne, sur les transports de police ainsi que sur l'entente intervenue à ce sujet il y a deux ans. A ce point de vue également, de réelles améliorations et simplifications ont été introduites par l'entente intervenue.

Une question d'une importance toute spéciale, celle d'une réforme du système du casier judiciaire, ainsi que l'introduction qui en découlerait d'un formulaire identique pour les signalements, a été ensuite introduite par un rapport de M. Virieux, conseiller d'Etat de Vaud. A propos de la tenue des registres pénaux, la conférence s'est déclarée unanime pour que chaque canton tienne un registre central pour ses ressortissants atteints par la loi pénale, dans lequel serait inscrite toute peine prononcée dans un canton, et auquel pourra recourir la justice de n'importe quel canton lorsqu'il s'agira de constater les peines subies précédemment par un prévenu. Dans d'autres pays, et en particulier en France, on arrive, à l'aide de ce système, à ce que les tribunaux soient tenus au courant, sans difficulté, par un extrait exact des casiers judiciaires, des peines déjà encourues par un prévenu, tandis que cela n'est pas sans peine et souvent même presque impossible chez nous, où les contrôles de plusieurs cantons doivent être consultés.

Ces indications prouvent combien les conférences de directeurs de police peuvent devenir utiles: il est à prévoir également que d'autres cantons y adhéreront encore, afin de travailler, par un libre échange d'opinions, à l'amélioration du service de la police.

Gymnastique. — Dimanche et lundi, 14 et 15 août, aura lieu à Mâcon, sous la présidence de M. Sarrien, ministre de la justice, un grand concours de gymnastique auquel assistera aussi M. Cavaignac, ministre de la guerre.

Au nombre de 102 sociétés inscrites, 26 viendront de Suisse, notamment de Lausanne, de Vevey et de Genève.

De nombreuses sociétés musicales prêteront leur concours.

Congrès sionniste. — Il y a un an 204 représentants du peuple juif se réunissaient de toutes les parties du monde à Bâle en congrès. Ce premier congrès des sionnistes formulait ainsi le programme du mouvement sionniste existant depuis plusieurs années dans différents pays de l'ancien et du nouveau continent: création d'un foyer juif garanti par le droit public au pays des ancêtres.

Cette année aussi un congrès de sionnistes aura lieu à Bâle. Ses travaux commenceront le dernier dimanche du mois d'août et dureront 3 à 4 jours.

Frontières suisses. — Suivant les *Basler Nachrichten*, le Conseil fédéral aurait chargé M. le conseiller national Hilty de procéder à une vérification des frontières suisses sur toute leur étendue. La mission de M. Hilty comprendrait aussi un exposé historique de la formation de ces frontières.

Militaire. — La récente explosion, au Kienthal, d'un canon de montagne pendant un tir à blanc fait du bruit dans les cercles militaires. Les détails publiés à ce sujet prouvent clairement que l'explosion n'est due ni à un service défectueux de la pièce, ni à un défaut du métal. Il faut donc en chercher la cause dans sa charge de poudre. Il est probable que la gargousse contenait non de la poudre à canon, mais un explosif beaucoup plus puissant, dynamite ou autre substance semblable. C'était en tout cas l'avis d'un grand nombre des officiers présents. L'erreur a dû être commise dans les ateliers de Thoune, et il faut espérer que l'enquête fera le jour sur ce point.

Employés du Jura-Simplon. — On sait que les employés du Jura-Simplon ont adressé à la direction de cette compagnie diverses réclamations touchant l'échelle des salaires et les conditions de la mise à la retraite.

La direction du Jura-Simplon a répondu en formulant diverses propositions qui, à son avis, sont de nature à satisfaire aux réclamations du personnel.

Les employés du Jura-Simplon ont tenu dimanche à Bienne une grande assemblée où ils ont examiné les propositions de la direction, à l'effet de voir si elles correspondent réellement aux promesses qui leur avaient été faites.

Nouvelles des Cantons

Vaud. — *Coutume inhumaine.* — Nos voisins du canton de Vaud possèdent encore dans quelques-unes de leurs communes un usage qui n'est rien moins qu'humain et qui devrait bien disparaître sans retard pour l'honneur de notre bon renom suisse; c'est ni plus ni moins que la vente de l'orpheline pauvre par sa commune.

Voici comment cet usage est décrit par le *Nouvelliste:*

Une pauvre ressortissante risque-t-elle de devenir une charge pour ses communes, vite elles paient à un épouseur de bonne volonté une certaine somme d'argent, 20, 30, 100, 300 fr., pour qu'il les en débarasse en convolant avec elle en justes noces. Qu'arrive-t-il le plus souvent? Le mari, quand ce n'est pas déjà le fiancé, — un vaurien dans la plupart des cas — n'a rien de plus pressé que de dépenser ou de boire l'argent reçu, et le mariage compte une malheureuse de plus. Qu'importe! la commune d'origine est débarrassée d'un souci: c'est la commune du mari, impuissante à empêcher ce mariage, qui en aura les charges.

On s'est élevé, avec infiniment de raison, contre la mise aux enchères publiques, par les communes, d'enfants, d'infirmes ou des vieillards; la vente de jeunes filles à des épouseurs intéressés est tout aussi odieuse.

Un couple marié dans des circonstances semblables à celles dont nous venons de parler arrivait dernièrement à Lausanne. L'homme avait reçu 200 francs de la commune de Servion pour épouser sa compagne. La première chose qu'ils firent après la cérémonie fut de se griser comme des Polonais. L'ivresse amène des querelles; aussi les nouveaux mariés ne tardèrent-ils pas à s'injurier de la belle manière le long des rues de Haldimand et St-Laurent. Les gros mots allèrent leur train; les coups n'étaient pas loin; mais le scandale était devenu tel que la police intervint. Elle conduisit à l'ombre le mari, non sans avoir éprouvé une héroïque résistance; quatre hommes n'en vinrent à bout qu'avec peine. Pendant qu'on le menait au poste, l'épouse, aussi ivre que l'époux, invectivait l'agent et les trois citoyens qui lui prêtaient main forte. On trouva sur eux leur acte de mariage, un mètre et 3 fr. 40, tout ce qui restait des 200 fr. Le soir, ayant cuvé leur vin, ils furent relâchés.

Voilà une jolie entrée en ménage!

Berne. — *Incendie à Gstaad.* — Lundi matin, le tocsin sonnait de nouveau à Gstaad, près de Gessenay. Un hangar en bois, rempli de bois de construction, était en feu. Grâce à la promptitude des secours et à l'énergie qui a été déployée, le feu a pu être circonscrit, bien que la maison la plus rapprochée fût à trois mètres seulement du foyer de l'incendie.

La population de Gtaad a été très empressionnée par ce nouvel incendie. Cela se comprend d'autant mieux que les causes du sinistre du 18 juillet pas plus que celles du sinistre de lundi ne sont encore connues.

Tessin. — *Exploit de la foudre.* — Sur la montagne de Gordevio, une femme 75 ans a été tuée mardi par la foudre, en même temps que cinq chèvres. Deux jeunes filles qui l'accompagnaient en ont été quittes pour quelques blessures.

Grisons. — *Dénouement imprévu d'une chute.* — Il y a quelques jours un jeune homme et une jeune femme se promenaient séparément sur l'alpe Brum. La dame cheminait au haut d'une paroi de rochers, le monsieur au bas. Tout à coup un cri terrible! Le touriste lève aussitôt les yeux et aperçoit la dame en train de dégringoler le long des rochers abrupts. Sans perdre une seconde le promeneur ouvre les bras et ne tarde pas à recevoir sur sa mâle poitrine le plus charmant fardeau qui se puisse rêver.

— Oh! monsieur, balbutia la dame, vous m'avez sauvé la vie! Comment vous récompenser?

— Cela vaut bien un baiser, répond le sauveteur. M'autorisez-vous à le prendre?

Il faut croire que l'on finit par s'entendre, car les deux jeunes gens sont aujourd'hui fiancés et vont prochainement convoler en justes noces.

Nouvelles Étrangères

La guerre hispano-américaine

La paix entre l'Espagne et les Etats-Unis peut être considérée comme faite. Après deux combats sur mer et un seul combat sérieux sur terre, le cabinet de Madrid s'avoue vaincu et renonce à la souveraineté sur Cuba et Porto-Rico. Cela ne répond guère aux discours qui retentissaient il y a quelques semaines d'un bout à l'autre de la péninsule. Mais c'est mieux ainsi. La partie étant évidemment perdue, à quoi bon s'obstiner?

On peut espérer que, par l'intermédiaire officieux de M. Cambon, ambassadeur de France à Washington, le traité sera prochainement signé. Si les opinions peuvent différer sur l'origine de la guerre, nous ne pensons pas qu'il y en ait deux sur son issue: l'intérêt évident de la civilisation est que Cuba et Porto-Rico échappent au détestable régime espagnol et l'acte qui les y soustraira sera un bienfait pour ces deux îles et, par contre-coup, pour tout le monde.

Uue dépêche de Washington nous apprend que l'accord entre les deux belligérants est fait. Un protocole, contenant les termes des conditions de paix entre l'Espagne et les Etats-Unis, a été rédigé par le secrétaire d'Etat américain. Les différents points avaient été préalablement acceptés par MM. Mac-Kinley et Cambon.

Voici quelles sont les bases de l'accord: Le gouvernement espagnol accepte de reconnaître l'indépendance de Cuba.

L'Espagne accepte également de céder Porto-Rico aux Etats-Unis, tout en offrant au Cabinet de Washington le choix d'une île espagnole du Pacifique en échange de la Petite Antille.

Le gouvernement de la régente consent à la nomination d'une commission mixte qui devra décider du sort des Philippines.

Allemagne. — Un épouvantable orage s'est déchaîné dimanche, vers 6 heures du soir, sur la région centrale de la Prusse rhénane. Les localités des environs de Cologne ont été ravagées par la grêle. L'orage a été précédé d'une violente tempête. A Cologne même, plusieurs vitraux de la cathédrale ont été fortement endommagés, de nombreux poteaux télégraphiques ont été renversés et le service des dépêches a été interrompu sur différents points. Les localités de la banlieue présentent l'image de la dévastation. A Bayenthal, les bâtiments de la Société de constructions mécaniques sont détruits et le travail est complètement interrompu; la tour en bois de l'église de Bayenthal s'est écroulée. A Poll, une maison s'est écroulée; deux enfants et une femme ont été mortellement blessés; un des enfants a déjà succombé. Le nombre des personnes légèrement blessées est considérable.

◆◆◆ **Fr. 4. 50** ◆◆◆
le Kilo, bonnes **Indiennes de Mulhouse.**
Echantillons de nos **impressions. toileries fil et coton, d'étoffes pour Dames, Draperies pour hommes franco.**
F. Jelmoli, S. p. A., dép. de fabr.,
Zurich.

Savon des Princes du Congo.
Le plus parfumé des savons de toilette
3 grands prix, 21 médailles d'or.
Hors concours.

Imprimerie VINCENT & STUDER

ANNONCES

33me Tir annuel de MONTHEY

DONNÉ PAR LA 3289

Société des Carabiniers

les 12, 13 et 14 AOUT 1898

Tir à la Carabine et au Revolver

Les amateurs sont cordialement invités

Réclamer le plan du tir au Comité.

On demande

une **bonne fille** pour le ménage et travailler au jardin. H 4153M)

S'adresser à Mme **Chablaise,** à **Chally sur Clarens.** 2—1

On demande une jeune fille

pour aider dans un ménage et soigner les enfants.

S'adresser à la **Charcuterie A. Perrenoud,** à AIGLE. 3—1

Mariage très sérieux

Demoiselle 23 ½ ans, honorable, 320,000 fr. (malheur de famille) marierait étranger sérieux, honorable, bonne éducation. Elle regardera peu à la fortune. Ecrire en français à M. **Labordery,** Boulevard de l'Hôpital, P. R. Nro 33, **Paris.** Réponse qu'à adresse exacte. 3291

LOTERIE

EN FAVEUR DE

l'Eglise de Revereulaz

autorisée par S. G. Mgr ABBET et le Conseil d'Etat

Tirage 15 Novembre 1898

10,000 Billets à 1 fr. — 4000 fr. de primes réparties en 357 Lots

dont 1 à 400 fr., 1 à 300 fr., 1 à 200 fr, etc.

Rabais aux revendeurs.

Depuis 5 Billets on expédié franco de port.

H. S. **La Commission.**

Victor CORNUT-CHABLEY, à **Vouvry,** vient de recevoir des Potages à la minute 3293

MAGGI

CHOCOLAT P.H. SUCHARD CACAO SOLUBLE EXCELLENTE QUALITÉ PRIX MODÉRÉS SE TROUVE PARTOUT.

Spécialités renommées J.KLAUS

Fabriques LE LOCLE (SUISSE) MORTEAU (FRANCE)

CACAO SOLUBLE J.KLAUS

CHOCOLAT Extra fondant J.KLAUS

Caramel mou à la Crême J.KLAUS

Caramels fourrés et acidulés J.KLAUS

Gaufrettes aux fruits J.KLAUS

Pâte Pectorale fortifiante J.KLAUS

On demande

un cocher et **un domestique de campagne,** entrée immédiate.

S'adresser à Mme Veuve **Bochatay** à St-Maurice.

SOCIÉTÉ du STAND de MONTREUX

87me grand tir annuel

les 27 et 28 Août1 898

CONCOURS DE GROUPES H 4086 M

FABRIQUE D'ARMES

●●● F. FORNEY ●●●

Escaliers du Marché, 12

LAUSANNE

Très grand choix de fusils de chasse

35 Modèles et calibres différents de 25 à 400 francs, 1 coup central 16 fr. 25. — Fusils double central ou Lefaucheux depuis fr. 38. — Fermeture avec clef entre les chiens, fr 68. — Très bons modèles à 90, 112, 128, 140, 150, 220, 240 francs. 3292

Accessoires et munitions — Réparations.

5000 Paires Souliers

expédiés contre remboursement aux prix excessivement bas, suivants :

Bottes de travail très fortes, double semelle,	N° 40-47	Fr. 12	—
Souliers très montants, à languette,	„ 40-47	„ 15	50
Souliers de travail, forts,	„ 40-47	„ 5	95
„ „ très forts, cuir génisse,	„ 40-47	„ 6	80
„ **à lacets,** pour hommes, façon militaire,	„ 40-47	„ 7	90
„ **à lacets,** pour messieurs,	„ 40-47	„ 8	90
Bottines pour messieurs, très fortes,	„ 40-17	„ 8	50
Souliers à lacets, pour dames. montants,	„ 36-42	„ 5	80
„ „ „ „ fins, pour le dimanche,	„ 36-42	„ 7	90
Bottines pour dames,	„ 36-42	„ 6	50
„ „ „ fines pour le dimanche,	„ 36-42	„ 7	40
Souliers bas, pour dames, prima,	„ 36-42	„ 5	50
„ „ „ „ prima pour le dimanche,	„ 36-42	„ 6	80
„ „ „ „ jaune, toile à voile,	„ 36-42	„ 5	40
Souliers garçons, très forts,	„ 30-35	„ 4	90
„ „ „ „	„ 36-35	„ 5	90
Souliers fillettes, montants,	„ 26-29	„ 3	70
„ „ fins pour le dimanche,	„ 26-29	„ 4	70
„ „ montants,	„ 30-35	„ 4	70
„ „ fins, pour le dimanche,	„ 30-35	„ 5	70
4000 chemises pour le travail, très grandes, 1re qualité,		„ 1	75
2000 pantalons de travail, toutes grandeurs,		3	70

Hans HOCHULI, à la Waarenhalle, **Fahrwangen** (Argovie)

HOTEL DUMONT

CAFÉ-RESTAURANT SUISSE

GENÈVE — 25, rue du Mont-Blanc, Place Cornavin — GENÈVE

Cet hôtel, situé à la descente immédiate de la gare, est pourvu de tout le confort désirable. — Belles chambres, cuisine et cave excellente. — Prix modérés. — Très recommandé aux voyageurs de passage à Genève et spécialement aux Valaisans.

Paul MORAND

Bouillie Bordelaise

A POUDRE UNIQUE

Dosage garanti. — Analyse déposée à l'Etat.

Rafia — Soufre sublimé

chez Franz de SÉPIBUS, Sion.

FABRIQUE D'ARMES PIRE & Cie

ANVERS (Belgique) H 7102 X

PRIX-COURANT GRATIS SUR DEMANDE 3281

Maladies évitées

„Mieux vaut prévenir que guérir — mais guérir à l'instant même est chose possible : pourquoi cela ne se pratiquerait-il pas ? *Docteur J. Vindevogel.*

Jadis la science médicale enseignait aux médecins l'art d'observer, d'imiter, de copier la nature, avec l'objectif de l'assister et de s'en inspirer. Aujourd'hui le progrès enseigne que toute fièvre, toute maladie aiguë, tout trouble fonctionnel débute dans le **système nerveux,** altère la force vive, vitale ou nerveuse, et de là suit le trouble fonctionnel des organes et appareils, les lésions et le cours compliqué des maladies qui tiennent, 8—15—21—28 à 42... jours et plus, la vie en suspens, le pronostic ondulant, la mort en perspective.

L'art s'adresse maintenant, non à la nature, mais au système nerveux pour rétablir l'équilibre, actionner la force nerveuse défaillante ou troublée, et rétablir la concorde dans le jeu des deux appareils nerveux, le cérébro-spinal et le ganglionnaire.

C'est la jugulation, la guérison d'emblée, immédiate, en quelques minutes. Preuves et démonstration :

Un **coryza** ou rhume de cerveau vous prend (éternuements répétés, nez rouge et distillant larmes sur larmes de sérosité claire, front alourdi, douloureux), calmez les nerfs par une prise de cocaïne additionnée d'acide borique et d'un soupçon de salol : en 2 minutes le coryza est escamoté, **tout net** le mal est arrêté, bien fini. Je l'ai fait 36 et 36 fois. Depuis 15 ans je ne fais plus de rhumes.

Rhumes de poitrine, pneumonies, pleurésies, influenza, fièvre et inflammations :

Dès le début prenez, de 10 en 10 minutes, un granule antifébrile fait d'aconitine cristallisée, de quinine, strychnine et vératrine... jusqu'à 6—8—10 à 12 pour la dose totale, selon l'âge et la résistance, et en **2 heures** la maladie est conjurée, anéantie ; **vous êtes guéri** tout au moins 9 fois sur 10, je dirai 99 fois sur 100. Médecins, mes confrères, essayez ; et vous, bonnes gens du public, essayez et contrôlez. Je n'avance rien que je ne prouverai publiquement.

J'ai sur moi et le tube abortif des rhumes de cerveau et le tube de granules jugulateurs, je les emporte avec moi **toujours et partout,** et je puis défier toutes les maladies inflammatoires, tous les microbes de m'atteindre jamais, ou de résister 2 heures à mes remèdes de poche.

Ainsi en est-il de la **goutte aiguë franche** dont la fièvre et la douleur tombent en 2 à 3 heures au moyen de mes granules spéciaux, doublés de quelques prises de salicylate de lithine, selon mes instructions : le lendemain le goutteux marche et est débarassé de son mal et de ses suites graves pour les jointures, les viscères et le cœur. Ainsi du rhumatisme articulaire aigu, de la sciatique aiguë...

Celui qui est menacé de maladies peut donc les dompter **aussitôt.** Celui qui veut échapper aux microbes, aux causes des maladies, offrir une résistance complète au possible aux agents morbifiques et à la destruction, n'a qu'à soigner bonne sève, bon sang et forces vives du système nerveux, qui sont tous — tant le sang que la force nerveuse — mis en parfait état au moyen de l'usage des **pilules hématogènes ;** celles-ci se trouvent sur ma table, à la salle à manger, et tout mon personnel en use par périodes de 8 à 15 jours.

L'anémie, le manque de sang, la faiblesse de la nutrition et du système nerveux, ouvrent la porte à toutes les maladies. Prévenez ces états dangereux, soyez forts par le sang nourri, bien constitué, par les **pilules hématogènes** faites par M. A Bret, et vous n'aurez rien à craindre ; vous jouirez de santé, de vigueur, de résistance aux agents de destruction. „La longévité est à vous, exempte d'infirmités."

BRUXELES, 4 août 1897.

Dr VINDEVOGEL.

Le dépôt des pilules hématogènes du Dr Vindevogel et A. Bret est établi dans toutes les pharmacies.

Boîte de 125 Pilules Hématogènes à fr. 4. 50.

Dose : 3 à 5 par jour aux repas.

Imprimerie, Lithographie

ATELIER DE RELIURE

VINCENT & STUDER

MARTIGNY